



Limite de propriété pour clôture

Par lili, le 26/06/2009 à 19:55

Bonjour,

je viens de faire ma clôture autour de ma maison, je l'ai mis au moins à 10 cm des bornes pour qu'elle soit chez moi.

on m'a dit qu'il fallait laisser 50 cm est ce vrai ?

et est ce que la clôture appartient aussi a mon voisin malgré qu'elle est sur mon terrain ?

d'un coté c'est des terrains privés et de l'autre des terrains communales et je suis dans un bourg

merci